

Image not found or type unknown



Préemption sur terrains et SCI

Par **dadou38190**, le **13/10/2016 à 14:36**

Bonjour,

Pour éviter un droit de préemption sur des terrains constructible, mes enfants ne veulent pas les conserver puis-je monter une SCI avec eux.

J'ai entendu dire qu'une SCI ne peut pas être préemptée en cas de revente de parts

merci de votre aide**

DADOU

Par **Visiteur**, le **13/10/2016 à 22:00**

[fluo]BONJOUR marque de politesse[/fluo]

Pour que pour que la sci devienne propriétaire, il faut faire un apport, ce qui est assimilable à une vente pour la fiscalité des plus-values et, me semble-t-il pour la mise en oeuvre du droit de préemption.